



Plus value en garde alternée

Par **lydia63200**, le **03/06/2008 à 11:48**

Bonjour, je suis séparé de la mère de mes enfants depuis 13 ans, mon beau-père avait avant de décéder ouvert des portefeuilles d'actions à mes enfants.

Je n'en ai jamais eu la gestion et bien sûr aucun droit de regard dessus.

Je viens de recevoir un recommandé afin de déclarer les plus values, CSG et RDS de ma fille car son portefeuille est arrivé à terme.

Leur mère me dit que dans la mesure où ma fille est sur mon foyer fiscal, c'est à moi de prendre en charge ces impôts, elle refuse de débloquer une partie des intérêts pour régler la somme.

Hors je me suis renseigné et il y avait la possibilité de débloquer ce portefeuille en plusieurs fois afin de ne pas dépasser le plafond imposable, elle ne l'a pas fait car certainement mal conseillée.

Suis-je obligé de régler ces impôts alors que je n'ai pas la gestion de l'investissement, cela me fait peur car si les placements sont mauvais je me demande si c'est à moi de payer les pots cassés.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Thierry Nicolaidès**, le **04/06/2008 à 12:26**

Il semblerait que ce soit à vous de payer cette plus value, mais si j'ai bien compris s'agissant du compte de votre fille, vous devriez demander à imputer le complément d'impôt sur son compte et vous faire rembourser de cette façon

cordialement